



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 juin 2020

**Date de la convocation** : 16 juin 2020

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32

- présents : 25

votants : 29

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Michel VIOLET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Christian BREC à Thierry BARBIER, Alain CAILLÈRE à Michel VIOLET, Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH.

**Absents** : Paul JEANNEAU, Daniel LAFORET, Michel LÉON.

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON, Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

**Absent** : Jeannine RICHARD.

**Membre du bureau** : Gérard MAYAUD (1<sup>er</sup> vice-président).

### Ordre du jour :

- ▶▶ Composition provisoire du conseil communautaire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- ▶▶ Installation de Monsieur Alain CAILLÈRE de la commune de Mauvières au sein du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- ▶▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶▶ Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2020 ;
- ▶▶ Bilan de la crise du Covid 19 sur les entreprises du territoire ;
- ▶▶ Participation au Fonds Renaissance (Région, Banque des territoires) ;
- ▶▶ Convention économique EPCI/Région, aides à l'immobilier, aides aux TPE ;
- ▶▶ Covid 19 : exonération de loyers des locaux commerciaux pour les mois d'avril et mai 2020 ;
- ▶▶ Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2020 ;
- ▶▶ Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 ;
- ▶▶ Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne ;
- ▶▶ Questions et informations diverses.

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19,  
VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,  
VU l'ordonnance modifiée n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du COVID-19,

► **Composition provisoire du conseil communautaire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin**

Entre le 18 mai 2020 et l’installation du nouveau conseil communautaire après le second tour, le conseil communautaire est « mixte » c’est-à-dire qu’il est composé à la fois d’élus désignés lors du 1<sup>er</sup> tour et d’élus sortants maintenus dans leur fonction.

La véritable entrée en fonction de tous les conseillers communautaires nouvellement élus s’effectuera au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour des élections municipales (soit le 17 juillet au plus tard).

En conséquence, le président et les vice-présidents continuent l’exercice de leurs fonctions jusqu’à l’installation de leurs successeurs. **Ce maintien dans les fonctions concerne également le président, vice-présidents ayant perdu leur mandat de conseiller communautaire**, soit parce qu’ils n’étaient pas candidats, soit parce qu’ils n’ont pas été élus. Les membres de l’exécutif ayant perdu leur mandat de conseiller communautaire ne sont toutefois pas membres de l’organe délibérant : ils ne sont pas comptabilisés dans le nombre et la répartition des conseillers communautaires, ni comptabilisés dans le quorum. Ils participent aux réunions de l’organe délibérant, peuvent prendre part au débat mais ne participent pas au vote.

**Règles du quorum pendant la période d’urgence sanitaire** : à titre dérogatoire, les conseils communautaires peuvent valablement délibérer avec un tiers (et non la moitié) de leurs membres. Chaque élu peut exceptionnellement disposer de 2 procurations (modèle ci-dessous).

Allocution de Gérard MAYAUD qui souhaite la continuité du travail dans le même esprit pour notre très beau territoire.

► **Installation de Monsieur Alain CAILLÈRE de la commune de Mauvières au sein du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin**

Vu l’arrêté préfectoral du 28 mai 2020 informant que Monsieur Alain CAILLÈRE est appelé à siéger comme second délégué titulaire de la commune de Mauvières au sein de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin à compter du 18 mai 2020 et jusqu’à l’installation du nouveau conseil communautaire au plus tard le 3<sup>ème</sup> vendredi suivant le second tour de l’élection des conseillers municipaux et communautaires.

► **Secrétaire de séance** : *Jacqueline LAROCHE*.

► – **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2020 à Dunet est approuvé à **28 voix pour et une abstention**.

Alain NEVIÈRE précise que le balisage des sentiers de randonnées débute cette semaine.

► **Bilan de la crise du Covid 19 sur les entreprises du territoire**

Toutes les entreprises du territoire ont été impactées. Nous sommes restés en contact téléphonique régulier. Certaines entreprises (commerces alimentaires) ont vu leur CA bondir. Malheureusement d’autres attendent la réouverture du tribunal de commerce pour déposer le bilan (au nombre de 2).

30 entreprises contactées ont contracté un Prêt Garanti par l’Etat (PGE) pour un encours total d’environ 500 000€. Le taux pour la première année est 0,25 % mais ce dernier risque de grimper sur les années suivantes (encore inconnu à ce jour).

Les artisans avaient peur d’avoir un trou dans le carnet de commande à la rentrée, mais la situation semble globalement s’être rétablie.

Alain OVAN note que le soutien aux entreprises n’est pas assuré car il a demandé des renseignements sur de l’immobilier en zone pour son entreprise. Rémi SAFAH lui répond qu’il n’a pas de surface disponible actuellement et que la situation due au Covid 19 a figé les choses.

► **Participation au Fonds Renaissance (Région, Banque des Territoires)**

Fonds spécial entreprise alimenté par les EPCI, la Région et la Banque des Territoires. Il vient en complément du PGE (Prêt Garanti par l’Etat). Il finance de la trésorerie ou les dépenses liées à la modification de l’outil de travail afin de respecter les gestes barrières. C’est une avance remboursable à taux 0, avec un décalé de remboursement d’un an et une période de remboursement de 3 ans.

Proposition de participer à hauteur de 2 € par habitant (13 534€).

Les dossiers seront « montés » par Initiative Brenne et Initiative Indre.

Voté à l’unanimité.

### ► Convention économique EPCI/Région, aides à l'immobilier, aides aux TPE

Deux ans se sont écoulés entre la délibération du conseil et la signature de la convention entre la Région et les 4 EPCI (Vallée de la Creuse, Marche Occitane – Val d'Anglin, Brenne Val de Creuse et Cœur de Brenne).

Deux dispositifs peuvent être mis en place. Une aide à l'immobilier pour les entreprises souhaitant construire leur bâtiment d'exploitation (Exemple de GEODE à Roussines). Une petite aide au TPE de moins de 5 000 € pour des dépenses de développement de produits, services, ... Le Conseil est d'accord pour que la Commission économique travaille sur ces deux dossiers.

### ► Covid 19 : exonération de loyers des locaux commerciaux pour les mois d'avril et mai 2020

Le Président explique qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des mesures prises dans le cadre du confinement, de nombreux services et secteurs d'activités ont dû fermer ou fonctionner de manière partielle. Cette situation fragilise les entreprises et les associations concernées.

Il propose donc une mesure de soutien économique à destination des entreprises qui louent des locaux commerciaux à la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin par une exonération totale des loyers sur une période de 2 mois (avril et mai 2020).

Tableau ci-dessous des entreprises concernées.

	Loyers avril 2020			Loyers mai 2020		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>Zone Artisanale de Chaillac</b>						
Entreprise RIDIRA	1 666,67 €	333,33 €	2 000,00 €	1 666,67 €	333,33 €	2 000,00 €
<b>Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault</b>						
Atelier GRAPHISTYL	748,80 €	149,76 €	898,56 €	762,58 €	152,52 €	915,10 €
Menuiserie HAURAT	258,67 €	51,73 €	310,40 €	258,67 €	51,73 €	310,40 €
Entreprise SORECSO	1 525,46 €	305,09 €	1 830,55 €	1 553,54 €	310,71 €	1 864,25 €
WOODY GARAGE	418,00 €	83,60 €	501,60 €	418,00 €	83,60 €	501,60 €
ASFORMIA	368,50 €	73,70 €	442,20 €	368,50 €	73,70 €	442,20 €
Entreprise DECOLMECA	228,80 €	45,76 €	274,56 €	228,80 €	45,76 €	274,56 €
	<b>5 214,90 €</b>	<b>1 042,97 €</b>	<b>6 257,87 €</b>	<b>5 256,76 €</b>	<b>1 051,35 €</b>	<b>6 308,11 €</b>

Voté à l'unanimité.

Thierry BARBIER indique que la Mairie de Saint-Benoît-du-Sault a fait de même avec ses commerçants locataires.

### ► Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2020

Vote ajourné.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit pour procéder à l'ouverture des plis, étudier le rapport d'analyse des offres et faire un choix. Ce choix est proposé au Conseil Communautaire qui valide ou pas.

Concernant le marché de voirie, la CAO a procédé à l'ouverture des plis puis le 1<sup>er</sup> tour des élections a eu lieu par conséquent la CAO est devenue caduque. Le Conseil Communautaire peut délibérer mais il préfère que la nouvelle CAO étudie le rapport d'analyse des offres, qui sont très serrées.

De plus, les entreprises ayant répondu à la consultation n'avaient pas prévu d'intervention avant septembre 2020, par conséquent la décision pourra être votée lors du Conseil Communautaire de fin juillet 2020.

### ► Vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2020

Le Président rappelle que l'équilibre du budget est lié au produit fiscal ; et que pour en assurer la recette, le Conseil Communautaire doit voter les taux de la fiscalité directe.

Le Président propose donc de ne pas changer les taux.

	<u>Taux réf. 2019</u>	<u>Taux 2020</u>	<u>Bases 2020</u>	<u>Produits 2020</u>
TH	8,76	<b>8,76</b>	7 318 000	641 057
TF (bâti)	1,08	<b>1,08</b>	6 933 000	74 876
TF (non bâti)	5,87	<b>5,87</b>	1 112 000	65 274
CFE	24,98	<b>24,98</b>	2 364 000	590 527

Voté à l'unanimité.

► **Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne a été signée le 6 novembre 2018, pour une durée de trois ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il rappelle également qu'un avenant n° 1 a été signé le 2 mai 2019.

Le projet d'avenant fixe le montant de la subvention 2020 à 45 000 €, mais 30 217 € environ seront remboursés par Destination Brenne en compensation de la mise à disposition de l'agent d'animation. Le reste à charge pour la Communauté de Communes sera donc de 14 783 €.

Voté à l'unanimité.

► **Questions et informations diverses**

► Appel à projet « Labels Ecoles numériques 2020 »

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié un nouvel appel à projet « Labels Ecoles numériques 2020 » (Plan ENIR 3) au titre d'investissement d'avenir destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Un mail a été adressé à toutes les écoles du territoire afin de connaître leur besoin en technologie scolaire.

► Conseil d'installation

L'installation du conseil communautaire se fera dans la semaine du 6 au 10 juillet 2020.

Date retenue le jeudi 9 juillet 2020 à Prissac à 18H00.

Michel GUILBERT : pourrait-on connaître les projets des candidats ?

Un Conseil Communautaire aura lieu le mardi 28 juillet 2020 à Mauvières à 18H30 pour le vote du budget.

Il est demandé que le budget soit envoyé aux délégués une semaine avant le vote.

► Point sur la culture

Thierry BARBIER informe que la Région Centre – Val de Loire, par courrier, a prolongé la saison culturelle jusqu'en avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 05.

**Prochain Conseil Communautaire le jeudi 9 juillet 2020 à 18H00 à Prissac.  
Installation du Conseil Communautaire**

Le Président, Philippe GOURLAY

